

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du ..... 21 novembre 2019  
Heure ..... 14 h 15  
Lieu ..... CAFÉTÉRIA DU PAVILLON G

PRÉSENCES – 91 personnes ont signé la feuille des présences.  
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 40.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Pascale Charest propose *Jérôme-Melville Giguère*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 18**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 26 septembre 2019
  - 3.1 Adoption
  - 3.2 Suivis
4. Nouveaux membres
5. Formation à distance
6. Négociations 2020
7. Protection des renseignements personnels des étudiant.e.s
8. Fonds de réserve
9. Informations
  - 9.1 Révision en Techniques administratives
  - 9.2 Postes sur les comités
  - 9.3 Calendrier du SPECA
  - 9.4 Site web du SPECA
  - 9.5 Informations sur les activités du CACE
10. Questions diverses

Proposée par Guillaume Poliquin  
Appuyée par Walter Tsibangu  
**Adoptée à l'unanimité**

**3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

**3.1 Adoption**

**Recommandation 19**

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Isabelle Héroux  
Appuyée par Caroline Leduc  
**Adoptée à l'unanimité**

### 3.2 *Suivis*

Dans la foulée de la mobilisation historique du 27 septembre dernier, Christian Goyette présente brièvement les suites données à la Déclaration d'urgence climatique du Collège et aux mandats environnementaux du SPECA, et ce notamment via le travail des enseignant.e.s du CACE.

#### 4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 26 septembre 2019 et dont les noms suivent : **Thomas Bonnet** (Physique), **Guy Bordeleau** et **Nadia Drolet** (SPU).

#### 5. FORMATION À DISTANCE

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle que, bien qu'il y ait des initiatives de formation à distance qui fonctionnent bien au Collège, notamment dans les AEC, la mise en place du projet M dans la dernière année a montré la nécessité de se doter de balises afin de s'assurer que les projets élaborés ne portent pas atteinte aux droits des enseignant.e.s et respectent les processus de consultation prévus. Le CAPTIC a été impliqué dans un important travail sur ces balises, et l'exécutif considère qu'il est maintenant temps d'obtenir un mandat d'assemblée afin de pouvoir négocier avec le Collège. L'objectif n'étant pas d'empêcher des projets, mais bien de réduire les risques de dérives – comme dans le cas du projet M qui a été dénoncé par l'assemblée le 5 septembre dernier.

#### **Recommandation 20**

Considérant que l'enseignement à distance ne peut égaler l'enseignement en présentiel et le milieu de vie collégial en ce qui a trait aux dimensions relationnelles et communicationnelles;

Considérant que diverses études démontrent que l'enseignement à distance désavantage certaines catégories d'étudiant.e.s;

Considérant que l'accessibilité aux études supérieures est la finalité légitime de l'enseignement à distance au collégial;

Considérant que le développement de l'enseignement à distance ne doit pas se traduire par une dégradation des conditions de travail des enseignant.e.s;

Considérant que l'enseignement à distance ne convient pas à certains types d'apprentissages, comme le reconnaît notamment le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport de 2015;

Considérant que certaines conditions techniques et pédagogiques sont nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement à distance;

#### ***Il est proposé :***

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentant.e.s au Comité des relations du travail et à la Commission des études pour négocier le développement de l'offre d'enseignement à distance au Collège dans le respect des orientations suivantes :

- Que l'offre d'enseignement à distance soit développée pour diminuer des contraintes temporelles, géographiques, familiales ou professionnelles qui nuisent à l'accessibilité aux études de certaines populations, et non dans une perspective de concurrence ou dans un but d'économies;
- Que cette optique d'améliorer l'accessibilité aux études prévale dès le développement des projets-pilotes d'enseignement à distance, en visant des populations étudiantes déjà en emploi ou éloignées des lieux de formation.

- Que l'enseignement à distance soit offert comme alternative et non comme substitution à un enseignement en présentiel, existant ou à créer, aux seul.e.s étudiant.e.s qui subissent les contraintes susmentionnées;
- Qu'aucun projet d'enseignement à distance relevant de l'enseignement régulier ne soit développé sur la base des conditions de travail propres à la formation continue, tant et aussi longtemps que celles-ci n'auront pas été grandement bonifiées;
- Que la protection de la tâche enseignante soit garantie dans tout projet d'enseignement à distance, ce qui implique notamment le respect intégral de la convention collective, la reconnaissance du temps de travail supplémentaire induit par cette modalité d'enseignement, l'absence de fragmentation de la tâche d'enseignement, la préservation de la collégialité et de l'autonomie professionnelle, de même que l'exclusion de toute forme de formation autoportante ou de sous-traitance de la tâche d'enseignement;
- Que la qualité de la relation pédagogique soit le plus possible préservée dans tout projet d'enseignement à distance, en s'assurant notamment de la compatibilité des compétences enseignées avec cette modalité d'enseignement, de la fiabilité et de la convivialité des technologies offertes, ainsi que de l'accessibilité d'un soutien pédagogique et technique, tant pour les étudiant.e.s que pour les enseignant.e.s;
- Que les modalités de consultation des départements, de la Commission des études et du Comité des relations du travail soient précisées en fonction des particularités de l'enseignement à distance.

Proposée par David Schwinghamer  
Appuyée par Jean-François Dorval

Un amendement est demandé :

- D'ajouter « si possible » au troisième picot:
  - Que, *si possible*, l'enseignement à distance soit offert comme alternative et non comme substitution à un enseignement en présentiel, existant ou à créer, aux seul.e.s étudiant.e.s qui subissent les contraintes susmentionnées;

Proposé par René Villeneuve  
Appuyé par Sylvain Lapierre  
**Rejeté à la majorité**

Sur la proposition principale  
**Adoptée à l'unanimité**

## 6. NÉGOCIATIONS 2020

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle que notre centrale et notre fédération syndicales n'ont pas réussi à s'entendre avec leurs équivalents et que, pour cette ronde de négociation, il n'y aura ni Front commun ni alliance sectorielle. Elle précise cependant que la FNEEQ a réussi à faire inclure l'amélioration des conditions salariales des chargé.e.s de cours dans les demandes de table centrale de la CSN. Puisque le dépôt patronal devrait être fait en décembre, les moyens de pression débiteront dès l'hiver – et ce, dans une optique de gradation pouvant culminer, à l'automne 2020, avec la possibilité de faire grève.

Guillaume Poliquin rappelle brièvement la stratégie du « cahier hybride » adoptée au sectoriel et présente les deux grands thèmes de cette première vague de consultation : « L'emploi, l'organisation et les relations du travail » et « L'autonomie professionnelle ». Il ajoute que l'assemblée du 23 janvier devrait porter sur les thèmes de la précarité et de la formation continue, entre autres.

### **Recommandation 21**

Que l'assemblée générale du SPECA fasse sienne les demandes 1 à 10 du thème « L'emploi, l'organisation et les relations du travail » et les trois demandes du thème « L'autonomie professionnelle », telles que soumises à la consultation.

Proposée par Sophie Roy  
Appuyée par Sylvain Lacoursière  
**Adoptée à l'unanimité**

### **Recommandation 22**

Que l'assemblée générale du SPECA invite le regroupement cégep à retirer la demande #11 du thème « L'emploi, l'organisation et les relations du travail ».

Proposée par Sami Massoud  
Appuyée par Gaston Sauvé  
**Adoptée à l'unanimité**

## **7. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ÉTUDIANT.E.S**

Thomas Dussert rappelle que des travaux en vue de la rédaction d'une Politique institutionnelle de protection des renseignements personnels avaient été mis en oeuvre en 2017-2018 et que le comité PRP-réussite avait à ce moment-là été formé afin de déterminer les balises et les processus encadrant les échanges d'informations personnelles entre les intervenant.e.s impliqué.e.s dans la réussite des étudiant.e.s. Une plénière avait d'ailleurs été tenue en assemblée générale. Elle n'avait pas permis de dégager de consensus sinon que la prudence importait dans le partage des informations personnelles des étudiant.e.s.

Les travaux de ce comité ont été interrompus par le départ de la Secrétaire générale Anne Milot, puis par celui de son successeur Claude Mikhael. Avec l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire générale en 2019-2020 et dans le contexte où plusieurs acteurs du Collège souhaitent assurer un suivi plus strict de la réussite, il paraît important de se doter de balises. D'ailleurs, la Direction a prévu un module de consentement afin que les étudiant.e.s puissent de plein gré consentir à ce que leurs informations personnelles soient partagées dans une optique de soutien à leur réussite. L'AGECA a cependant pris position contre le partage de ces informations ainsi que contre la mention « sous contrat ». L'exécutif a pour sa part consulté le comité des délégué.e.s et a incité les délégués à consulter leurs assemblées départementales. Les propos des enseignant.e.s consulté.e.s témoignent d'une grande prudence dans le partage de ces informations, ce qui paraît concorder avec la loi qui protège la vie privée dans les organismes publics, qui est assez restrictive et ne prévoit d'exception que « lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ces fonctions ».

### **Recommandation 23**

Considérant que plusieurs départements ont mis en place ou prévoient mettre en place des projets de soutien à la réussite, incluant, à partir de l'année 2020-2021, des activités favorisant la réussite, ce qui peut rendre utile le partage de certains renseignements personnels sur les étudiant.e.s;

Considérant que le Secrétariat général du Collège prévoit rédiger d'ici 2020 une politique balisant l'utilisation des renseignements personnels dans le cadre du soutien à la réussite des étudiant.e.s;

Considérant que la Direction des études prévoit instaurer au cours de l'année un module de consentement pour permettre le partage d'informations dans le cadre du soutien à la réussite des étudiant.e.s;

Considérant que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit que les employé.e.s des organismes publics doivent obtenir le consentement explicite des personnes pour toute utilisation de leurs renseignements personnels, sauf lorsque l'accès à ces renseignements est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions;

Considérant qu'une mauvaise utilisation, même bien intentionnée, des renseignements personnels pourraient porter préjudice à des étudiant.e.s, notamment sur le plan de leur réussite scolaire ou de leurs perspectives

d'emploi;

***Il est proposé :***

- Que le SPECA mandate ses représentant.e.s à la Commission des études, au comité PRP-réussite et à toute autre instance appropriée pour défendre les principes suivants :
- Que les étudiant.e.s donnent explicitement leur consentement par écrit pour que leurs renseignements personnels puissent être utilisés dans le cadre du suivi de la réussite dans leur programme;
- Que ce consentement soit révocable en tout temps et spécifique, c'est-à-dire qu'il identifie précisément :
  - la nature des renseignements personnels accessibles;
  - les enseignant.e.s autorisé.e.s à avoir directement accès à ces renseignements et ceux à qui ils peuvent les transmettre;
  - les fins auxquelles les renseignements vont servir;
  - la durée du consentement.
- Qu'une mention identifie les étudiant.e.s à contrat sur les listes de classe, à condition que ceux-ci y consentent explicitement.

Proposée par Vincent Roy  
Appuyée par Sophie Roy

Un amendement est demandé :

- Retirer le 3<sup>e</sup> picot de la recommandation : *Que ce consentement soit révocable en tout temps et spécifique, c'est-à-dire qu'il identifie précisément : la nature des renseignements personnels accessibles ; les enseignant.e.s autorisé.e.s à avoir directement accès à ces renseignements et ceux à qui ils peuvent les transmettre; les fins auxquelles les renseignements vont servir; la durée du consentement.*

Proposé par Éric Athlan  
Appuyé par Andrée-Anne Clermont  
**Rejeté à la majorité**

Le dépôt de la proposition est demandé.

Proposé par Daniel Cholette  
Appuyé par Chantal Asselin  
**Adopté à l'unanimité**

## **8. FONDS DE RÉSERVE**

Ce point est reporté.

## **9. INFORMATIONS**

### ***9.1 Révision en Techniques administratives***

Guillaume Poliquin explique que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé en octobre dernier son intention de fermer trois programmes techniques (Bureautique, Comptabilité et de gestion, Gestion de commerce) pour les remplacer par un programme unique censé favoriser la polyvalence – ce qui n'est pas reçu positivement par les enseignant.e.s. de ces programmes. Le département de Gestion du Collège ainsi que la Commission des études se sont d'ailleurs prononcés contre ce projet et ont demandé un moratoire afin qu'un processus de révision rigoureux de ces programmes soit mis en œuvre. Devant la levée de boucliers, le Ministère a reporté la révision, a demandé des études complémentaires et a annoncé que le nouveau programme permettrait une certaine spécialisation. Les enseignant.e.s de ces départements ne sont pas tout à fait rassurés. Aussi, la FNEEQ a adopté un plan d'action pour mettre de la pression sur le Ministère. Ce plan d'action prévoit une manifestation le 12 décembre prochain.

### **9.2 Postes comblés**

Christian Goyette rappelle qu'un poste est vacant au Comité PSME et annonce que Suzanne Duranceau s'est jointe au Comité d'action et de concertation en environnement (CACE). Il ajoute qu'un.e répondant.e pour le SPECA est recherché.e pour se joindre au Comité Diversité sexuelle et pluralité des genres de la FNEEQ.

### **9.3 Calendrier du SPECA**

Christian Goyette présente le calendrier des différentes activités du SPECA de la fin de session (dont le dîner-causerie sur la nouvelle formule de la cote R du 28 novembre) ainsi que les dates prévues des assemblées générales de l'hiver 2020.

### **9.4 Site web du SPECA**

Alain Long précise que le site web du SPECA est bloqué par le système de protection de la Direction des Technologies de l'information du collège, qui le considère comme étant malicieux. Des efforts et des représentations seront faits pour assurer un retour à la normale et un accès aux informations sur le site.

### **9.4 Informations sur les activités du CACE**

Claude Lebeuf présente quelques-unes des activités du CACE et annonce quelques développements à venir en matière environnementale au Collège.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est soumise à l'assemblée.

L'assemblée est levée à 16 h 22.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire